



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2009

À une séance ordinaire tenue le 6 avril 2009, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse

- M. Léopold Rousseau, conseiller no 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
- M. Jacques Fortier, conseiller no 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère no 4
- M. Mario Côté, conseiller no 5
- M. Bernard Ouellet, conseiller no 6

La directrice générale atteste que plus de 13 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et bref résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. DOSSIERS D'URBANISME

- a. Adoption du règlement n° 611-2009 ayant pour effet de modifier le plan accompagnant le règlement de zonage n° 590-2007 et pour permettre la classe d'usage A-1 « agriculture » dans les zones 3A, 23A et 24A
- b. Adoption du règlement n° 613-2009 ayant pour effet d'établir les heures d'ouverture de la piste de motocross Terre-Rouge pour la saison 2009
- c. Avis de motion règlement n° 614-2009 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 593-2007
- d. Avis de motion règlement n° 615-2009 modifiant le règlement de zonage numéro 590-2007 pour permettre les habitations multifamiliales de 6 logements maximum dans la zone 128 R
- e. Adoption du 1^{er} projet de règlement n° 615-2009 modifiant le règlement de zonage numéro 590-2007 pour permettre les habitations multifamiliales de 6 logements maximum dans la zone 128 R
- f. PIIA patrimoine – acceptation d'un permis
- g. 144, 148, rue Principale – nouvelle construction
- h. 676, rang Marigot - CPTAQ

8. LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Barrière au terrain des loisirs



9. LE SERVICE DES INCENDIES

- a. Avis de motion – règlement visant la création du service de sécurité incendie
- b. Inscription au congrès de l'association des chefs en sécurité incendie du Québec

10. LA VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Achat d'abat poussière
- b. Mandat à Envir'eau-puits
- c. Entente afin d'établir les responsabilités concernant la gestion des ponts situés sur le réseau routier municipal
- d. Contrat de lignage de rues à Dura-Lignes inc.
- e. Contrat de lignage de stationnements et autres à Peinture Lignes Plus
- f. Construction du trottoir à l'Entraide

11. LE SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Correction des comptes payés de février
- b. Commandite au comité des loisirs du camping du lac Sacré-cœur
- c. Dépôt des états financiers et vérification comptable
- d. Réduction du terme pour le règlement d'emprunt 604-2008

12. ADMINISTRATION

- a. Achat de l'ameublement de la Caisse du Cœur de Lotbinière
- b. Autorisation à l'association des Maîtres cyclistes de Québec
- c. Achat de propane

13. AGENDA POLITIQUE

- a. ...

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

14237-04-2009
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 avril 2009 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

14238-04-2009
point no 5

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Mars		
Ginette Moreau Daigle		1 772.24 \$
Léopold Rousseau		830.62 \$
Jean-Pierre Lamontagne		830.62 \$
Jacques Fortier		830.62 \$
Julie Rousseau		830.62 \$
Mario Côté		830.62 \$
Bernard Ouellet		830.62 \$
Martine Couture		5 199.92 \$
Cathy Bergeron		4 449.74 \$
Martin Miller		3 554.48 \$
Renault Lepage		4 321.34 \$
Dany Lamontagne		3 715.48 \$
Linda Fortin		1 807.26 \$
Membres du conseil et cadres		29 804.18 \$
Employés voirie et bureau		44 700.47 \$
Service de sécurité incendie		21 934.43 \$
Brigadières, bibliothèque, entretien ménager		2 504.60 \$
Personnel de la SAAQ		5 110.79 \$
Total des salaires bruts payés pour mars 2009 :		104 054.47 \$

Comptes payés - Mars		
Benoît Côté	Ménage du chalet des loisirs	240.00 \$
Escadron 544 Lotbinière	Subvention (4 jeunes)	200.00 \$
Fondation Domaine Joly-de Lotb.	Aide financière	250.00 \$
Société Alzheimer Chaudière-App.	Inscription au cocktail-bénéfice	120.00 \$
Archers de Beaurivage	Remboursement dépôt salle com.	50.00 \$
Benoît Côté	Entretien ménager de la salle com.	671.50 \$
Marcel Croteau	Entretien ménager de l'Hôtel de Ville	462.00 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle de février	636.83 \$
Jacques Martineau	Garde - travaux publics	70.00 \$
L'Impériale	Essence et diesel	3 152.64 \$
Premiers soins Mélanie Martineau	Formation de 3 jours - pompiers	1 100.00 \$
Page Net	Téléavertisseurs - pompiers	356.08 \$
Christian Côté	Garde - travaux publics	70.00 \$
Dominique Fradette	Remboursement dépôt salle du Conseil	50.00 \$
CARRA	Cotisation mensuelle	1 092.59 \$
Maison des Jeunes	Subvention mensuelle de février	2 160.28 \$
S.A.A.Q.	Immatriculation - balai mécanique	498.00 \$
S.S.Q. Groupe financier	Cotisation de mars - assurances	4 911.10 \$
Postes Canada	Frais de poste - Apollinairois de mars	322.19 \$
Jérôme Demers	Remb. de taxes payées en trop	49.93 \$
Gestion V.J.R.	Remb. de taxes payées en trop	469.65 \$
Gestion V.J.R.	Remb. de taxes payées en trop	7.49 \$
Pierre Demers	Garde - travaux publics	70.00 \$
S.A.A.Q.	Immatriculations	8 844.00 \$
Jean Hébert	Évaluation du personnel municipal	11 287.50 \$
Petite Caisse	Renflouement	270.99 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	948.03 \$
Hydro-Québec	Électricité	10 403.79 \$
Télus	Téléphones et cabine téléphonique	1 662.25 \$
Ministre des Finances	Autorisation rues Côté & Gingras	513.00 \$
Service de carte Desjardins	Diesel - camion de pompiers	69.02 \$
Stéphane Laroche	Garde - travaux publics	70.00 \$
Postes Canada	Frais de poste - Apollinairois express	306.73 \$



MIKE (Télus)	Appareils Mike	1 051.44 \$
RTCOMM	Colloque sur la gestion des risques	310.41 \$
Revenu Canada	Cotisation employeur (mauvais taux)	821.07 \$
Ultramar	Diesel - camion de pompiers	17.00 \$
Renault Lepage	Garde - travaux publics	70.00 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle de mars	625.54 \$
Télus	Téléphones et cabine téléphonique	1 917.10 \$
Véronique Larochelle, notaire	Achat du terrain de M. Yvon Boucher	32 684.71 \$
Véronique Larochelle, notaire	Achat du terrain de M. André Olivier	73 627.41 \$
Véronique Larochelle, notaire	Achat du terrain de M. Éric Bradette	66 176.14 \$
L'Impériale	Essence et diesel	6 314.60 \$
Total des comptes payés pour le mois de mars 2009 :		235 001.01 \$

Comptes payés Service des Loisirs - Mars

Caroline Caron	Cours divers en conditionnement physique	8 006.50 \$
Studio de danse Hypnose	Cours de danse divers	5 499.50 \$
Réjean Grenier	Cours de karaté	2 210.00 \$
Gabriel Jobidon	Fête des Neiges	50.00 \$
Audrey Daigle Sévigny	Fête des Neiges	50.00 \$
Marie-Christine Couture	Fête des Neiges	50.00 \$
Hubert Bergeron	Fête des Neiges	50.00 \$
Roxanne Genest Côté	Fête des Neiges	50.00 \$
Loisirs Lotbinière inc.	Relâche	312.00 \$
Ferme pédagogique Maraiche	Relâche	432.00 \$
Joanie Garneau	Relâche	208.45 \$
Joanie Garneau	Relâche	157.25 \$
Marie-Christine Couture	Relâche	76.50 \$
Caroline Caron	Fête des Neiges	65.00 \$
Vincent Gosselin	Fermeture du chalet	50.00 \$
Regroupement des Jeunes de Lotb.	Dîner des animateurs	13.00 \$
Pierrette Courcy	Tire sur la neige - Fête des neiges	300.00 \$
Éco-Voiturage	Relâche ARLL	18.00 \$
Lorraine Leblanc	Remboursement relâche	30.00 \$
Mélissa Thériault	Remb. Relâche ARLL	15.00 \$
Sylvie Daigle	Remb. Relâche ARLL	15.00 \$
Jean-Marc Chassé	Cours d'informatique	360.00 \$
SAQ	Vin pour soirée des bénévoles	707.00 \$
Roseline Normand	Défi 5/30	176.69 \$
Petite caisse	Change pour soirée des bénévoles	700.00 \$
Christian Bédard	Défi 5/30 Ste-Agathe	104.13 \$
Mona Laflamme	Cours de Yoga	500.00 \$
Création Lise Beauvais	Cours de vitrail	318.75 \$
Total des comptes payés des loisirs pour le mois de mars 2009 :		20 524.77 \$

Comptes à Payer - Mars

6649611 Canada inc./V.R. St-Nicolas	Pièces pour réparation d'un véhicule	52.83 \$
AAPI	Inscription au congrès	616.58 \$
Abris tout Genre G.Y. inc.	Redressir tuyaux	101.59 \$
Accessoires à incendies de Qué.	Test, inspections et air pack	2 101.18 \$
L'Actualité	Abonnement revue pour biblio.	38.32 \$
Ass. des directeurs municipaux Qc	Formation : Intervention du gestionnaire...	169.31 \$
Ambulance 2522	Feu rue Principale	196.75 \$
Aqua Zach inc.	Réparation pompe	1 246.25 \$
Ass. des professionnels à l'Outillage	Rencontre annuelle	150.00 \$
Autobus Auger	Relâche	1 237.12 \$



Batteries Expert	Batteries	338.45 \$
Bayard Jeunesse/Les Débrouillards	Abonnement et renouvellement revues	76.70 \$
Bayard Canada	Abonnement revue pour biblio.	76.70 \$
Béton Laurier inc.	Heures de machinerie - divers travaux	3 898.11 \$
Bibliothèque St-Apollinaire	Animation janvier et février (heure du Conte)	655.00 \$
Bi-Sports	Plaque "Grand bénévole"	20.32 \$
Bodycote	Analyses d'eau	399.58 \$
Boivin & Gauvin inc.	Pièces Service des incendies	2 452.30 \$
Buro Plus	Papeterie	153.00 \$
Les Camions Gilbert inc.	Moulure - camion incendie	73.37 \$
Carquest	Pièces	684.92 \$
Carrière Union	Asphalte froide	271.30 \$
Cégep Beauce-Appalaches	Cours "Officier en sécurité incendie"	365.01 \$
CGER	Location et réparation de camions	7 784.22 \$
C.E.R. Turmel enr.	Pièces	129.98 \$
Clinique vétérinaire Lauvien inc.	Euthanasie et incinération	161.41 \$
Commerçants de la Chaudière	Transport de colis (Dicom)	8.17 \$
Commercial Maintenance Chemical	Dégraisseur - réseau d'égout	239.75 \$
Cordonnerie Touche-à-tout	Couvre-tout	90.24 \$
Côté Fleury	Cadenas	112.65 \$
C.S.S.T.	Ajustement 2008 et cotisation 2009	23 092.46 \$
Décoration Chez-soi	Renouvellement revue pour biblio.	22.47 \$
Distribution A.B.R.	Aérosol	67.59 \$
Les Éditions Floraison	Livre "Ces enfants qui m'ont enseignés"	29.00 \$
Éditions Yvon Blais	2 volumes	161.50 \$
Encadrement Desrochers	Soirée des bénévoles	100.00 \$
Entreprises Robert Demers inc.	Travaux de joints - salle communautaire	1 048.61 \$
Envir'eau puits	Honoraires professionnels	877.04 \$
Groupe Conseil Enviram (1986)	Consultation urbanistique	118.52 \$
Équipement d'Incendie Rive-Sud	Inspection et recharges	510.20 \$
Équipements E.B.M.	Pièces pour unité de service	191.31 \$
Équipements Sigma	Pièce	35.56 \$
ESSOR	Ajustement assurances municipales	1 620.35 \$
Excavation St-Pierre Démolition	Location de pelle - feu Meunerie	16 888.93 \$
Fabrique St-Apollinaire	Messe et carte d'offrandes	6.00 \$
Fleuriste St-Agapit	Soirée des bénévoles	363.96 \$
Fonds de l'information foncière	Avis de mutation	30.00 \$
Fortier Noelline	Nappes et coupes - Soirée des bénévoles	180.07 \$
Gestion Poulin & Guérin	Feu Meunerie	182.92 \$
Le Groupe J.S.V. inc.	Étau mécanicien	146.68 \$
Groupe Gemec inc.	Pièces pour balai mécanique	334.66 \$
Groupe Giroux, arpentage	Description technique	722.40 \$
Hôtel du Pignon	Remorquage	131.50 \$
I.G.A.	Achats - réunions et Soirée des bénévoles	438.41 \$
Impressions G.L.	Apollinairois de mars	1 306.31 \$
Imprimerie Ste-Croix inc.	Publicité Répertoire tél. L'Essentiel 2010	507.94 \$
Installation R. Mailloux	Réparation & location système de son	287.80 \$
Isotech	Lavage de bunkers et décontamination	4 312.95 \$
Jacques Caron	Produits d'entretien	777.13 \$
Louise Jobidon	Remboursement - divers achats	17.37 \$
L.C.S.	Nettoyage de conduite et dégel de ponceau	3 047.63 \$
Dany Lamontagne	Remb. achats et frais de représentation	749.88 \$
L. Delisle inc.	Déneigement et travaux feu Meunerie	41 857.71 \$
Linde	Location de bouteilles	24.16 \$
Emmanuelle Lord	Décoration de la salle communautaire	65.00 \$
Lyreco	Machine à plastifier et papeterie	131.57 \$
Martin Miller	Feu Meunerie	175.07 \$
Ginette Moreau	Remboursement de frais de déplacement	78.56 \$
Motosports St-Apollinaire	Pièces	11.40 \$
M.R.C. de Lotbinière	Photos et inspection feu, quote-part, etc.	25 503.83 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part - récupération avril	4 038.18 \$
Municipalité de St-Antoine	Assistance - feu Meunerie	12 714.38 \$
Municipalité de St-Gilles	Assistance - feu Meunerie	2 481.00 \$
Normand Côté, électricien	Travaux divers	367.42 \$
Palmar	Pièces pour unité de service	170.33 \$
Nicolas Parent	Feu Meunerie	44.03 \$



Paysagiste 2000 inc.	Déneigement	26 728.35 \$
Pitney Bowes	Logiciel de changement de tarifs	73.37 \$
Placide Martineau inc.	Peinture et pièces	519.77 \$
Poly-Énergie inc.	Entretien du réseau d'éclairage public	855.37 \$
Pompe Ste-Foy	Pièces	7.76 \$
Produits industriels Jean-Paul Côté	Hypochlorite - pour réservoir d'eau potable	378.13 \$
Produits Debout (1991) enr.	Produits de nettoyage - service des incendies	81.93 \$
PG Govern	Compte de taxes laser	112.25 \$
PSC (Québec) inc.	Brosses d'acier	281.19 \$
Publications Le Peuple	Annonce "Cours informatique"	89.17 \$
Publications du Québec	Normes ouvrages routiers	24.16 \$
Quincaillerie 2000 enr.	Peinture, primeur et pièces	1 167.76 \$
Radiateur Lamontagne	Pièce balai mécanique et lavage camion	157.97 \$
Raymond Drolet inc.	Modifier filage dans l'entre-toit	429.46 \$
Réal Huot inc.	Borne-fontaine et pièces	2 778.23 \$
Remb. autos Chaudière-App.	Housse sur mesure	287.83 \$
Réparation d'outils R. Martel inc.	Évaluation	16.93 \$
Réseau Biblio	Code à barres et frais annuels	981.78 \$
Réseau Environnement	Achat de livres sur l'eau potable	125.20 \$
Rock inc.	Remplacer pièces	1 946.58 \$
Roulement Techno inc.	Pièces pour balai de rue	90.67 \$
SADC Lotbinière	Location d'un kiosque	350.00 \$
Johanne Savard	Rotation de février - bibliothèque	160.00 \$
Sears	Aspirateur vertical - bureau municipal	341.98 \$
Les Services Frimas	Moteur condenseur	1 943.88 \$
SNC - Lavalin	Honoraires - divers travaux	28 715.41 \$
Supérieur Propane	Propane	1 902.97 \$
Système Paul Davis	Travaux de nettoyage - feu Meunerie	2 690.61 \$
Traiteur Bolduc	Soirée des bénévoles	3 620.58 \$
Transport St-Agapit	Transport d'eau - feu Meunerie	13 805.00 \$
Unicoop	Pièces pour pépinière	30.19 \$
Westburne	Batterie et pièces	246.66 \$
Wolseley	Lubrifiant à silicone	24.95 \$
Xérox	Papier et photocopieur	1 076.37 \$
Yvan St-Gelais	Soirée des bénévoles	507.93 \$
Total des comptes à payer pour le mois de février 2009 :		262 421.29 \$

14239-04-2009
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 611-2009 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE PLAN ACCOMPAGNANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 590-2007 ET POUR PERMETTRE LA CLASSE D'USAGE A-1 « AGRICULTURE » DANS LES ZONES 3A, 23 A ET 24A.

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

CONSIDÉRANT QUE certaines limites de zones du plan de zonage accompagnant le règlement 590-2007 doivent être modifiées suite à la réforme cadastrale;

CONSIDÉRANT QUE dans le précédent règlement de zonage numéro 160-1994, l'agriculture avec élevage était autorisée dans toutes les zones à dominance agricole du territoire de Saint-Apollinaire;

CONSIDÉRANT QU'il existe des bâtiments d'élevage dans les zones 3A, 23A et 24A;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de permettre l'usage « agriculture » dans les zones 3A, 23A et 24A comme il était permis dans le règlement de zonage précédent;

CONSIDÉRANT QUE les modifications au présent amendement ont été recommandées par le comité consultatif d'urbanisme;



CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 2 février 2009, par Léopold Rousseau, conseiller no 1;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique faite au moyen d'une assemblée publique tenue par le Conseil et présidée par madame la Mairesse a eu lieu le 24 février 2009;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le présent règlement portant le n° 611-2009 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

Le conseiller no 3, Jacques Fortier, s'abstient de vote pour cette résolution.

14240-04-2009
point no 7b

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 613-2009 AYANT POUR EFFET D'ÉTABLIR LES HEURES D'OUVERTURE DE LA PISTE DE MOTOCROSS TERRE-ROUGE POUR LA SAISON 2009

ATTENDU QUE le Conseil désire réglementer les heures d'ouverture de la piste de motocross Terre-Rouge située sur le territoire de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite une cohabitation harmonieuse des activités résidentielles, agricoles et sportives dans ce secteur;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 mars 2009, par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 613-2009 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

ARTICLE 1 : TERMINOLOGIE SPÉCIFIQUE

- 1) Conseil : Signifie le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Apollinaire.
- 2) Écoles de moto : Formation, privée ou en groupe, 80 inscriptions maximum. Les heures des écoles de motos doivent s'intégrer dans l'horaire régulier. Aucune école de moto ne doit se tenir le lundi.
- 3) Municipalité : Désigne la Municipalité de Saint-Apollinaire.
- 4) Usager : Désigne le membre, l'élève, l'utilisateur ou l'usager de la piste de motocross Terre-Rouge.
- 5) Journée de compétition : Un maximum de 7 journées où le site peut être exploité à des fins de compétitions de motocross. Le site peut être ouvert de 7 h 30 à 19 h 30, les samedis et/ou les dimanches compris entre le 11 avril 2009 et le 15 novembre 2009.

ARTICLE 2 : TERRITOIRE D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique à la piste de motocross Terre-Rouge, piste de course, d'entraînement et de pratique de motocross située sur le lot 3 383 676, du cadastre du Québec, située sur la route Terre-Rouge dans la municipalité de Saint-Apollinaire.

ARTICLE 3 : HEURES D'OUVERTURE

- A) La piste de motocross Terre-Rouge peut être utilisée à des fins de pratique et d'entraînement à partir du 11 avril 2009 jusqu'au 15 novembre 2009, selon le tableau suivant :



Jours de la semaine	Heures d'ouverture	Spécifications
Lundi	FERMÉ sauf les journées fériées ¹	
Mardi	13 h à 20 h	-
Mercredi	11 h à 20 h	-
Jeudi	13 h à 20 h	-
Vendredi	13 h à 16 h 30	-
Samedi	11 h à 16 h 30	Sauf les journées de compétition où la piste est ouverte de 7 h 30 à 19 h 30.
Dimanche	11 h à 16 h 30	Sauf les journées de compétitions où la piste est ouverte de 7 h 30 h à 19 h 30.

¹ Les journées fériées de l'année 2009 où la piste peut être ouverte de 11 h à 16 h 30 sont les lundis 13 avril, 18 mai, 29 juin, 7 septembre et 12 octobre 2009.

ARTICLE 4 : STATIONNEMENT

Les besoins en espaces de stationnement doivent être satisfaits sur le lot 3 383 676. Les voies publiques devront être libres de toute entrave à la circulation afin notamment de permettre l'accès au site pour les véhicules d'urgence.

ARTICLE 5 : PARTAGE DES COMPÉTENCES

Le Conseil autorise, de façon générale, tout agent de la paix, ainsi que le fonctionnaire principal ou son représentant, à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement, et autorise généralement en conséquence ces personnes à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin.

ARTICLE 6 : SANCTIONS ET INFRACTIONS

Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 100 \$ et maximale de 1000 \$ si le contrevenant est une personne physique; s'il est une personne morale, le contrevenant est passible d'une amende minimale de 200 \$ et maximale de 2000 \$. Dans tous les cas, les frais de poursuite sont en sus.

Les délais pour le paiement des amendes et des frais imposés en vertu du présent article et les conséquences du défaut de payer lesdites amendes et les frais dans les délais prescrits, sont établis conformément au *Code de procédure pénale du Québec (L.R.Q. c. C-25.1)*.

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction, conformément au présent article.

ARTICLE 7 : ABROGATION

Le présent règlement abroge et remplace toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions du présent règlement.

ARTICLE 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE, CE 6^e JOUR D'AVRIL 2009.



14242-04-2009
point no 7d

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 615-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 590-2007 POUR PERMETTRE LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE 6 LOGEMENTS MAXIMUM DANS LA ZONE 128 R.

Avis de motion est par les présentes donné par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ordinaire du Conseil, un règlement n° 615-2009 modifiant le règlement de zonage n° 590-2007 pour permettre les habitations multifamiliales de 6 logements maximum dans la zone 128 R.

14243-04-2009
point no 7d

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT 615-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 590-2007 POUR PERMETTRE LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE 6 LOGEMENTS MAXIMUM DANS LA ZONE 128 R.

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de modification au règlement de zonage afin de permettre la construction d'habitations multifamiliales de 6 logements maximum au lieu de 4 dans la zone 128 R;

CONSIDÉRANT QU'il ne reste que deux terrains vacants dans la zone 128 R qui pourraient recevoir des immeubles de 6 logements;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité du secteur ne sera pas déstructurée par cette modification réglementaire;

CONSIDÉRANT QUE les modifications au présent amendement ont été recommandées par le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 6 avril 2009, par Jean-Pierre Lamontagne ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le no 615-2009 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

ARTICLE 1 :

À l'annexe 2 du règlement de zonage no 590-2007, la note 1 de la grille des spécifications à la zone 128R, est abrogée et remplacée par la note suivante :

1. 6 logements maximum.

ARTICLE 2 :

Le présent projet de règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE, CE 6^e JOUR D'AVRIL 2009.

14244-04-2009
point no 7f

PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION D'UN PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2009-040 pour le 55, rue Principale afin d'installer une remise sur sa propriété;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les permis sont assujettis à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007, en considérant qu'elle fait partie du noyau villageois traditionnel;



ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder la demande de permis numéro 2009-040.

Adopté à l'unanimité

14245-04-2009
point no 7g

144 – 148, RUE PRINCIPALE – NOUVELLE CONSTRUCTION

ATTENDU QUE le requérant est le gestionnaire du projet pour le lot 4 344 912 d'une superficie de 22 372.2 m² dans la zone 147 C situé au 144 et 148, rue Principale;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de permis numéro 2009-042 afin de construire un nouveau bâtiment, incluant un emplacement pour un marché en alimentation, ainsi qu'une pharmacie;

ATTENDU QU'un croquis du projet, ainsi qu'un croquis d'implantation, ont été déposés à la Municipalité;

ATTENDU QUE la demande inclut l'implantation des aires de stationnement hors rue, ainsi que l'aménagement du terrain;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait aussi partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient accordés comme demandé dans la demande de permis numéro 2009-042.

Adopté à l'unanimité

14246-04-2009
point no 7h

676, RANG MARIGOT - CPTAQ

ATTENDU QUE le requérant désire vendre le lot 3 584 510, du cadastre du Québec, d'une superficie de 48.80 hectares, situé au 676, rang Marigot;

ATTENDU QUE ce lot est situé dans la zone protégée par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ);

ATTENDU QUE le requérant doit obtenir l'appui de la Municipalité pour déposer une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour être autorisé à détacher le lot 3 584 510 de son autre propriété réputée contiguë, soit le lot 3 584 378 d'une superficie de 14.30 hectares et situé au 675, rang Marigot;

ATTENDU QUE les 2 propriétés appartenant au requérant sont déjà 2 entités foncières pour la Municipalité;

ATTENDU QUE les futurs acheteurs possèdent le lot 3 584 462 situé au 686, rang Marigot et que ce lot est contigu au lot à acheter;

ATTENDU QUE les futurs acheteurs désirent continuer et améliorer les activités agricoles sur ledit lot;

ATTENDU QUE ce morcellement ne contrevient pas à la réglementation municipale en vigueur;



IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal recommande à la CPTAQ d'accepter cette demande d'autorisation pour les motifs ci-après exposés :

- Les 2 lots réputés contigus appartenant au requérant sont déjà 2 entités foncières distinctes.
- Les futurs acquéreurs possèdent le lot voisin et ils désirent continuer et améliorer les activités agricoles sur cette terre.
- Le morcellement demandé ne contrevient pas à la réglementation municipale

Adopté à l'unanimité

14247-04-2009
point no 8a

BARRIÈRE AU TERRAIN DES LOISIRS

ATTENDU QUE madame Micheline Gagné a le contrat de s'occuper de la barrière du terrain des loisirs, consistant à fermer la barrière 7 soirs/semaine, à compter de 23 h et d'ouvrir ladite barrière le samedi et dimanche matin;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de madame Gagné de voir à ce qu'il ne reste plus de véhicules dans le stationnement avant de fermer la barrière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De renouveler le contrat de madame Micheline Gagné afin de fermer la barrière du stationnement du terrain des loisirs, 7 soirs/semaine et de l'ouvrir le samedi et dimanche matin 8 h, pour un coût de 50 \$ par semaine, payable une fois par mois.

Adopté à l'unanimité

14248-04-2009
point no 9a

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT VISANT LA CRÉATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Avis de motion est par les présentes donné par Mario Côté, conseiller no 5, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement visant la création du service de sécurité incendie.

14249-04-2008
point no 9b

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le congrès de l'Association des chefs de services d'incendies du Québec se tiendra du 6 au 9 juin prochain à Rimouski;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le directeur du service de sécurité incendie, M. Martin Miller, à participer audit congrès.

Que les frais d'inscription au congrès, d'un montant de 338.63 \$ (taxes incluses) soient défrayés par la Municipalité.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget prévu, soit autorisée pour combler les frais de subsistance, pour un montant n'excédant pas 875 \$ pour les 4 jours et 3 nuits.

Adopté à l'unanimité



14250-04-2009
point no 10a

ACHAT D'ABAT POUSSIÈRE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat de chlorure d'abat-poussière;

ATTENDU QUE le lignosulfonate d'ammonium, communément appelé abat-poussière, est un produit exclusif des entreprises Bourget;

ATTENDU QUE l'abat-poussière Bourget est un produit écologique et biodégradable, composé de la substance liquide extraite de résidus de bois, et est autorisé par le ministère de l'Environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 58 005 litres d'abat poussière lignosulfonate d'ammonium 35 %, auprès des entreprises Bourget inc, pour un montant 12 435.86 \$ taxes incluses. Le prix comprend le produit, le transport et l'épandage.

Adopté à l'unanimité

14251-04-2009
point no 10b

MANDAT À ENVIR'EAU PUIITS

ATTENDU QUE dans le cadre du suivi de la gestion de l'eau potable en 2007, la Municipalité avait la responsabilité de fournir mensuellement des informations reliées au pompage des quatre puits municipaux afin d'observer leur comportement au fil des semaines;

ATTENDU QU'un historique piézométrique qui a débuté en 2005 s'est poursuivi jusqu'au 31 décembre 2007, permettant d'observer l'amélioration du rendement de ces puits;

ATTENDU QUE le MDDEP suggère de mettre à jour ces données depuis décembre 2007 et par la suite, compiler, analyser et interpréter mensuellement les registres des quatre puits municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter l'offre de services de la firme « *Envir'eau PUIITS inc.* ». Les honoraires reliés à cette offre de services sont les suivants :

- Mise à jour des données piézométriques 1000 \$
- Interprétation des données 700 \$/mois;

À ces montants s'ajoutent les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité

14252-04-2009
point no 10c

ENTENTE AFIN D'ÉTABLIR LES RESPONSABILITÉS CONCERNANT LA GESTION DES PONTS SITUÉS SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE la prise en charge des ponts du réseau municipal par le gouvernement du Québec a modifié de façon significative le partage des responsabilités du réseau routier sur le territoire québécois;

ATTENDU QUE pour s'assurer d'une compréhension commune de ce dossier et d'une transition harmonieuse quant à ce nouveau partage des responsabilités, il y a lieu d'établir clairement les responsabilités à chacune des parties;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De conclure une entente formelle entre le Ministère et la municipalité pour encadrer ces responsabilités et préciser les rôles de la municipalité et du Ministère.



D'autoriser la mairesse Ginette Moreau, ainsi que la directrice générale, Martine Couture à signer ladite entente.

Adopté à l'unanimité

14253-04-2009
point no 10d

CONTRAT DE LIGNAGE DE RUES À DURA-LIGNES INC

ATTENDU QUE la Municipalité fait peindre les lignes sur la chaussée une fois par an;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées et que 3 ont été reçues, soit :

Lignes Maska	4413.41 \$ (non conforme)
Dura-Lignes inc.	5036.48 \$
Gestion Pro-Ligne.....	6230.70 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à «Dura-Lignes inc» le contrat de marquage de chaussée, à 194 \$ du kilomètre, pour un montant total de 5036.48 \$ taxes incluses, étant donné que la soumission de Lignes Maska n'est pas conforme aux exigences.

Adopté à l'unanimité

14254-04-2009
point no 10e

CONTRAT DE LIGNAGE DE STATIONNEMENTS ET AUTRES À PEINTURE LIGNES PLUS

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire repeindre, chaque année, les lignes de stationnements et autres signes sur la chaussée;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées et que 6 ont été reçues, soit :

▪ Lignes Maska	1588.15 \$ (non conforme)
▪ Peinture Lignes Plus	1916.62 \$
▪ Signalisation Première Ligne	2251.86 \$
▪ Gestion Pro-Ligne	2284.14 \$
▪ Marquage Lignpro.....	2325.23 \$
▪ Dura-Lignes inc.	2962.97 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à « Peinture Lignes Plus » le contrat de lignage de stationnements et signes, au montant total de 1916.62 \$ taxes incluses, étant donné que la soumission de Lignes Maska n'est pas conforme aux exigences.

Les travaux de lignage sont les suivants :

- | | |
|---------------------------------|---|
| - 7 traverses d'écoliers | - 2 interdictions de stationner devant une borne-fontaine |
| - 1 traverse pour piétons | - 2 stationnements pour handicapés |
| - 25 lignes d'arrêt (blanche) | - 182 cases de stationnements |
| - 3 séparateurs de voie (jaune) | |

Adopté à l'unanimité

14255-04-2009
point no 10e

CONSTRUCTION DU TROTTOIR À L'ENTRAIDE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées concernant la fabrication du trottoir à l'Entraide;



ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

- Entreprises Michel Roger & fils inc. au coût de 2934.75 \$ taxes incluses
- Béton Laurier inc. au coût de 3475.48 \$, taxes incluses

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le contrat aux Entreprises Michel Roger inc. Les travaux consistent à : Excavation, transport de pelle, camion 10 roues, concassé 0-¾, location de compacteur, former le trottoir, couler le béton, fer d'armature, styrofoam à plancher sous la dalle et sur le pourtour du trottoir, béton et installer tuyaux autour des colonnes.

Adopté à l'unanimité

14256-02-2009
point no 11a

CORRECTION DES COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER

ATTENDU QU'une erreur est survenue lors de l'adoption des comptes payés de février, adoptés à la séance ordinaire du 2 mars;

ATTENDU QU'il est nécessaire de corriger cette erreur, de la façon suivante :

- Déduire 6254.14 \$ (Hydro-Québec - Électricité) car ce montant se trouvait déjà dans la liste. Il a été répété par mégarde.
- Additionner 18 624.38 \$ (Location Sauvageau – achat d'un camion cube) car ce montant n'a pas été inscrit dans la liste des comptes payés.

Le montant total des comptes payés de février est donc de **76 752.24 \$** au lieu de 64 182.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'effectuer la correction des comptes payés de février telle que mentionnée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

14257-04-2009
point no 11b

COMMANDITE AU COMITÉ DES LOISIRS DU CAMPING DU LAC SACRÉ-COEUR

ATTENDU QUE le comité des loisirs du camping du lac Sacré-Cœur organise plusieurs activités pendant la saison estivale afin de divertir tous les résidents saisonniers et permanents;

ATTENDU QUE le comité demande une contribution financière afin de les aider à financer ces activités et satisfaire le plus possible les nombreux campeurs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder une contribution financière de 250 \$ au comité des loisirs du camping du lac Sacré-cœur.

Adopté à l'unanimité

14258-04-2009
point no 11c

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET VÉRIFICATION COMPTABLE

ATTENDU QUE la firme Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette a déposé les états financiers terminés au 31 décembre 2008 à la Municipalité de manière préalable et que ceux-ci sont prêts;



ATTENDU l'avis prévu au Code municipal art. 176.1.

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter le dépôt des états financiers et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.3.

**ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008**

		2008		2007
		Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus				
Taxes	1	4 126 886	4 239 632	4 004 155
Paiements tenant lieu de taxes	2	148 068	67 385	67 804
Quotes-parts	3			
Transferts	4	162 058	281 070	222 144
Services rendus	5	295 830	381 280	437 803
Imposition de droits	6	150 000	177 235	171 353
Amendes et pénalités	7	15 000	17 864	13 421
Intérêts	8	51 500	44 860	53 459
Autres revenus	9	4 800	12 690	158 037
	10	4 954 142	5 222 016	5 128 176
Dépenses de fonctionnement				
Administration générale	11	876 667	852 563	798 502
Sécurité publique	12	725 475	716 259	639 623
Transport	13	1 201 634	1 233 019	1 309 816
Hygiène du milieu	14	728 148	591 597	632 465
Santé et bien-être	15	5 700	6 069	5 329
Aménagement, urbanisme et développement	16	254 464	210 758	277 705
Loisirs et culture	17	484 512	508 021	514 652
Réseau d'électricité	18			
Frais de financement	19	209 628	184 811	175 967
	20	4 486 228	4 303 097	4 354 059
Surplus (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	21	467 914	918 919	774 117
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
<i>Ajouter (déduire)</i>				
Financement				
Financement à long terme des activités de fonctionnement (note 17)	22			21 054
Remboursement de la dette à long terme	23(341 914) (331 558) (374 287)
	24	(341 914)	(331 558)	(353 233)
Affectations				
Activités d'investissement	25(126 000) (411 574) (215 125)
Surplus (déficit) accumulé non affecté	26		80 479	75 700
Surplus accumulé affecté	27			93 300
Réserves financières et fonds réservés	28		(51)	(43 811)
Montant à pouvoir dans le futur	29		(1 143)	(23)
	30	(126 000)	(332 289)	(89 959)
	31	(467 914)	(663 847)	(443 192)
Surplus (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	32		255 072	330 925

Adopté à l'unanimité

14259-04-2009
point no 11d

RÉDUCTION DU TERME POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 604-2008

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 604-2008 décrétait un terme de 20 ans et que le conseil désire réduire ce terme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De réduire le terme de 20 ans à 5 ans pour une somme de 141 464 \$ pour l'acquisition des lots 3 688 376 et 3 384 445.

Adopté à l'unanimité

14260-04-2009
point no 12a

ACHAT DE L'AMEUBLEMENT DE LA CAISSE DU CŒUR DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité a fait l'achat de la propriété du 11, rue Industrielle, appartenant à la Caisse du cœur de Lotbinière;



ATTENDU QUE la Municipalité désire également faire l'achat de l'ameublement tel : bureaux, huches, tables de travail, classeurs, chaises, bibliothèques, filières, réfrigérateur, cuisinière, lave-vaisselle, etc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'acquisition de l'ameublement de la propriété du 11, rue Industrielle de la Caisse du cœur de Lotbinière, pour un montant total de 15 000 \$.

Adopté à l'unanimité

14261-04-2009
point no 12b

AUTORISATION À L'ASSOCIATION DES MAÎTRES CYCLISTES DE QUÉBEC

ATTENDU QUE l'Association des Maîtres cyclistes de Québec désire tenir trois épreuves à Saint-Apollinaire pour la saison 2009;

ATTENDU QUE les épreuves sanctionnées par la fédération québécoise des sports cyclistes sont couvertes par une police d'assurances accident et responsabilité civile pour les participants et spectateurs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser l'Association des Maîtres cyclistes de Québec à tenir trois (3) compétitions sur le territoire de Saint-Apollinaire en 2009 :

- Le mardi 12 mai, un contre la montre de 12 km où les cyclistes emprunteront le rang Bois-Joly direction est, la route des Ruisseaux et le rang Gaspé;
- Les mardis 19 mai et 7 juillet, un circuit routier de 40 km sur une partie du rang des Moulanges vers Lévis, le chemin Lambert et une partie de la route du Cap;

L'association se charge d'assurer la sécurité le long des parcours comme décrit dans la demande du 24 février dernier.

Adopté à l'unanimité

14262-04-2009
point no 12c

ACHAT DE PROPANE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'approvisionnement en gaz propane auprès de deux fournisseurs :

- « Supérieur Propane ».....0.5789 \$/litre
- « SONIC ».....0.4610 \$/litre

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la soumission de la compagnie « SONIC » au prix fluctuant de 0.4610 \$ le litre.

Adopté à l'unanimité.

14263-04-2009
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 6 avril soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité



14264-04-2009
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 6 avril 2009, à 20 h 47.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière
